



TERRITOIRE DE PROJETS

Avis d'affichage relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l'information des habitants et à la publication des actes des collectivités territoriales et leurs groupements, et notamment les articles L5711-1, L2121-25, L2131-1, L5211-3, L5211-46 et R2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration, la liste suivante des délibérations du Comité Directeur du Syndicat Mixte du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon examinées en séance est mise à la disposition du public sur le site Internet du Syndicat Mixte : www.rhin-vignoble-grandballon.fr

LISTE DES DELIBERATIONS

COMITE DIRECTEUR DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON

Séance du 19 octobre 2022

Etaient présents :

GALLIATH Jean-Luc, WELTY André, RISSER Christian, VONAU Gilbert, HABIG Michel, KLEITZ Francis, PAGNACCO Anabelle, WURTZ François, JUNG Marc, HABECKER Guy, HECKY Philippe, FISCHER Jean-Jacques, BOOG Françoise, FLUCK Patrice, REYMANN Léonard, HART Maud, WIDMER Jean-Pierre, RIETSCH Marie-Gabrielle (suppléante de ZEMB Alain), BRELERUT Stéphane, SICK Corinne, STAENDER Marie-Josée, MICHAUD Christian, LICHTENBERGER Aimé, PELTIER Jean-Pierre, PAULUS Franck, FURSTENBERGER Alain, MULLER André, TOUCAS Jean-Pierre, AUBERTIN Rémy (suppléant de ROTOLO Marcello), SCHLEGEL André, STRUB Véronique (suppléante de MAMPRIN Cécile), LALLEMAND Nathalie, MARTIN Roland

Etaient excusés/absents non représentés :

CENTLIVRE Claude, DI STEFANO Pascal, MARTIN Grégory, KECH Maurice

Ont donné procuration :

HUSSER Roland : procuration à TOUCAS Jean-Pierre

MATHIAS René : Procuration à HABIG Michel

Le comité directeur a examiné les délibérations suivantes :

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Francis KLEITZ est désigné. Délibération approuvée à l'unanimité.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 9/06/2022**
Délibération approuvée à l'unanimité
3. **SCoT : présentation (par l'ADAUHR) des premiers éléments de l'analyse de l'application du SCoT (évaluation du SCoT)**
Pris acte de la présentation
4. **Administration générale :**
 - 4.1. **Mandat spécial aux Président, Vice-Présidents et autres membres du Bureau du Syndicat Mixte**
Délibération approuvée à l'unanimité
 - 4.2. **Remboursement des frais liés à l'exercice d'un mandat spécial**
Délibération approuvée à l'unanimité
5. **RH : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade des agents du Syndicat Mixte**
Délibération approuvée à l'unanimité
6. **Compte rendu des décisions prises par délégation**
Pris acte de la communication
7. **Informations et divers**
Pris acte de la communication

Les délibérations sont consultables sur le site internet du Syndicat Mixte : www.rhin-vignoble-grandballon.fr

Les personnes intéressées peuvent consulter le registre des délibérations sur demande auprès du secrétariat du Syndicat Mixte - 170, rue de la République à Guebwiller – 03 89 83 71 90.

Le Président

Michel HABIG

